

*Convention de formation professionnelle / article 6353-3 et L.6353-4 du Code du travail*

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

*Nom :* \_\_\_\_\_

*Prénom :* \_\_\_\_\_

*Adresse :* \_\_\_\_\_

*Téléphone :* \_\_\_\_\_

*Adresse e-mail :* \_\_\_\_\_

*Profession / Activité principale :* \_\_\_\_\_

*Siret :* \_\_\_\_\_

*Instagram :* \_\_\_\_\_

*Comment vous nous avez connu ? :* \_\_\_\_\_

*Formation choisie :* \_\_\_\_\_

*Date de formation :* \_\_\_\_\_

POPPY BEAUTY

Siège social situé au 47 Jean Jaurès, 93450 L'Île Saint Denis.

06.17.30.72.88 / atelierpolli@gmail.com / Numéro Siret : 890 929 615 0015

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

*Toute inscription à une ou plusieurs formations, implique de la part du stagiaire, l'acceptation des présentes conditions générales de vente.*

## I - INSCRIPTION

*Pour réaliser son inscription définitive, le stagiaire doit retourner la fiche d'inscription rempli et signée et régler un acompte de réservation qui correspond à 30% du montant net total de la formation, montant égal aux indemnités forfaitaires en cas d'annulation (voir paragraphe 4).*

*A réception du règlement, une confirmation d'inscription et une facture sont adressées au stagiaire.*

*La durée de travail sur modèle peut varier d'un stagiaire à l'autre, les horaires de fin de formation ne sont donc donnés qu'à titre indicatif.*

*N'est plus considérée comme débutante une stagiaire ayant déjà effectué deux journées entières de formation.*

## II - ATTESTATION DE FORMATION

*Des attestations de compétence et d'assiduité sont remises à chaque stagiaire, à l'issue de la formation, si celle-ci a été suivie dans sa totalité.*

## III - TARIFS ET CONDITIONS DE RÉGLEMENTS

*Les prix indiqués sont net.*

*Le montant total de la formation doit être réglé au plus tard le premier jour de la formation ; soit en espèce soit par virement sur notre compte bancaire.*

*Par conséquent, le stagiaire doit régler directement à l'Atelier Polli, l'intégralité de la formation conformément aux conditions ci-dessus expliquées.*

## IV - CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT DU FAIT DU STAGIAIRE

*Après le délai légal de rétractation à la suite de la signature du contrat de formation, les 30% d'acompte de réservation resteront acquis à l'Atelier Polli en cas d'abandon par le stagiaire.*

*En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financière suivantes :*

*Le stagiaire s'engage à payer l'intégralité du montant de cette formation à l'Atelier Polli*

*Si pour quelque raison que ce soit, le participant est obligé d'annuler sa formation, aucun remboursement ne sera fait. Aucune exception ne sera consentie. Toute session commencée est due dans son intégralité, y compris en cas d'abandon, d'annulation, d'absentéisme, ou de retard. Aucun remboursement, même partiel où report de la formation ne pourra être réclamé.*

*En cas d'annulation de la session par l'enseigne Atelier Polli, le remboursement intégral des sommes versées sera effectué sous un délai maximum de 3 semaines. Ce remboursement s'entend uniquement sur les sommes effectivement payées et en aucun cas sur les autres frais qui auraient pu être engagés par le participant (transport, hébergement, etc.).*

*Toute annulation ou report doit être communiqué par lettre recommandée avec accusé de réception.*

*L'acompte ne sera pas remboursé quel que soit la raison.*

## **V – CONFIDENTIALITÉ**

*Lors des prestations, le stagiaire peut être amené à connaître délibérément ou fortuitement des informations relatives au savoir-faire exclusif ou de l'organisation de l'Atelier Polli*

*Il peut être également destinataire de copie de documents propres à l'entreprise.*

*Le stagiaire est soumis à un engagement de confidentialité, l'obligeant à ne divulguer ces informations et ces documents à aucune autre personne.*

## **VI – RESPONSABILITÉ**

*L'obligation souscrite par l'Atelier Polli, dans le cadre de ses formations est une obligation de moyens et non une obligation de résultat. En cas de manquement à son obligation de moyen lors d'une session de formation, l'Atelier Polli proposera une ou des journées supplémentaires à la stagiaire. Seuls les frais pédagogiques de cette ou de ses journées supplémentaires seront à la charge de l'Atelier Polli*

*De plus l'Atelier Polli n'est pas responsable des dommages ou pertes d'objets, et effets personnels apportés par le stagiaire.*

**FAIT EN DOUBLE EXEMPLAIRE A \_\_\_\_\_**

**LE \_\_\_\_\_**

**LE BÉNÉFICIAIRE :**

Pour accord, Signé avec la mention « lu et approuvé »

**L'ORGANISME DE FORMATION:**